Mis en ligne le 19 juin 2023,
Par Louise de MASCAREL, Assistante à la Direction Générale des Services

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20230615-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 15-06-2023
Publication le : 15-06-2023

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Conseil municipal – Séance du 9 juin 2023

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 19

Date de convocation : 2 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Damien VINCIGUERRA, Eric GLENAT, Frank PRESUMEY, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Jean-François RIMET-MEILLE, Julie LADRET, Yann GUELY et Orlane FANGET.

Absents :

Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER, Monsieur Robert PASERO donnant pouvoir à Monsieur Gérald CANTOURNET.

Monsieur José CORREIA DOS SANTOS est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-7.5-101

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASTF Basket**

Monsieur l'Adjoint au Sport informe :

Suite à la sollicitation de la Commune, la Région Auvergne Rhône-Alpes a mis à disposition de l'ASTF Basket 50 places pour le match ASVEL – Limoges qui s'est déroulé le 7 mai dernier à l'Astroballe à Villeurbanne.

Les participants s'y sont rendus en car pour un coût de 852,71 € TTC.

L'ASTF Basket sollicite la Commune pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle correspondant au prix du voyage en car.

Aussi,

**Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité (2 élus ne participant pas au vote : Sébastien MAGNIER et Eric GLENAT) :**

- **Approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 852,71 € en faveur de L'ASTF Basket.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 13 juin 2023
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)